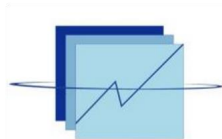


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

BULLETIN TRIMESTRIEL SUR LES NOUVELLES IMMATRICULATIONS AU NINEA (BTNIN) (T2-2025)



Juillet 2025

SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i>	- 1 -
<i>LISTE DES FIGURES</i>	- 2 -
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	- 2 -
AVANT PROPOS	- 3 -
RESUME	- 5 -
I. VUE D'ENSEMBLE DES IMMATRICULATIONS AU NINEA.....	- 6 -
II. CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES NOUVELLEMENT IMMATRICULEES AU NINEA	- 7 -
II.1. SECTEUR D'ACTIVITES DES NOUVELLES IMMATRICULATIONS.....	- 7 -
II.2. ZONE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES UNITES.....	- 8 -
II.3. STATUT JURIDIQUE DES CREATIONS	- 9 -
III. CATEGORISATION DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES.....	- 9 -
III.1. SEXE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES	- 9 -
III.2. AGE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES.....	- 10 -
ANNEXE 1 : GLOSSAIRE	i
ANNEXE 2 : PROCEDURE D'IMMATRICULATION AU NINEA	iv

LISTE DES GRAPHIQUES

- Graphique 1 : Evolution du nombre d'immatriculations au NINEA par trimestre- 6 -
- Graphique 2 : Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activités au deuxième trimestre de 2025 (%).....- 7 -
- Graphique 3 : Répartition des nouvelles immatriculations par région au deuxième trimestre de 2025 (%).....- 8 -
- Graphique 4 : Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique (%) .- 9 -
- Graphique 5 : Répartition du nombre de création au NINEA selon le sexe (%)- 10 -

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Répartition des nouvelles immatriculations par type.....- 6 -
- Tableau 2: Répartition des entrepreneurs individuels par tranche d'âge.....- 10 -

AVANT PROPOS

Le Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) a été adopté comme référent unique des unités économiques du Sénégal depuis 1986 à travers le décret n° 86-1014. Ce dernier, datant du 19 août 1986, a été abrogé et remplacé par le décret n° 95-364 du 14 avril 1995 puis, par le décret n° 2012-886 du 27 août 2012. L'ANSD à travers son Centre national d'Identification (CNI) et ses centres secondaires assure la gestion du NINEA. Ces centres secondaires sont mis en place dans toutes les régions du Sénégal et également dans d'autres structures administratives telles que l'Agence de Promotion des Investissements et des grands travaux (APIX), la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), la Direction générale des Douanes (DGD) et la Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ).

L'ANSD est aussi accompagnée dans cette mission de gestion du NINEA par le Comité de Suivi et le Comité des Associés. Le Comité de Suivi est chargé de coordonner les actions menées par les structures associées à la gestion du Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA), d'apprécier le fonctionnement dudit répertoire, de recommander les actions à mener en vue de son amélioration et de veiller à la participation effective et à la collaboration efficace de tous les Associés. Quant au comité des Associés, constitué des structures utilisatrices ou contributrices au NINEA, il est chargé de la gestion du RNEA.

L'immatriculation au NINEA englobe les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc. L'ensemble de toutes ces unités constitue le Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA). Il représente la base de données exhaustive des unités économiques enregistrées s'activant sur le territoire national. Il rassemble, pour chaque unité, les informations d'identification, de localisation, de classification, etc. Le RNEA revêt une importance capitale pour les usagers internes et externes au système statistique national dans la mesure où il constitue une :

- référence pour l'analyse des statistiques d'entreprises ;
- base de sondage pour les enquêtes sur les entreprises ;
- source d'informations fiables sur la structure et la démographie des entreprises ;
- base d'appariement des données sur les entreprises issues de sources distinctes, etc.

La publication dénommée « Bulletin trimestriel sur les nouvelles immatriculations au NINEA » rentre dans le cadre de la diffusion d'informations sur les statistiques d'entreprises en vue d'orienter les décisions de politiques économiques des pouvoirs publics, des collectivités, des investisseurs, etc. Elle offre, d'une part, une photographie de l'ensemble des unités immatriculées au NINEA au cours du trimestre et leurs principales caractéristiques (secteur d'activité, statut juridique, zone d'implantation, etc.) en accordant un intérêt particulier aux entreprises individuelles. D'autre part, elle met l'accent sur l'évolution des créations tout en faisant ressortir les tendances aux niveaux global et sectoriel.

RESUME

Au deuxième trimestre 2025, 19 686 nouvelles immatriculations ont été enregistrées dans le Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA), marquant une baisse de 30,7% par rapport aux 28 401 immatriculations du trimestre précédent. Comparé au deuxième trimestre de l'année 2024, une diminution de 12,2% a été notée.

Les entreprises individuelles restent prédominantes parmi les nouvelles immatriculations, représentant 68,8% du total. Elles sont suivies par les Groupements d'Intérêt Économique (GIE) avec 7,8%, les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) avec 3,0%, et les Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (SUARL) qui représentent 2,6% des enregistrements.

Le secteur du commerce domine dans la création d'entreprises, concentrant 26,6% des immatriculations de personnes morales et 68,6% de celles des entreprises individuelles. En dehors de ce secteur, les entreprises individuelles se répartissent, principalement, entre les services personnels et divers (8,7%), les services aux entreprises (6,1%), le transport et les télécommunications (3,8%), le secteur du BTP (3,3%), ainsi que l'agriculture, l'élevage et la pêche (2,8%). À l'inverse, les industries alimentaires et textiles restent faiblement représentées avec 1,5% des nouvelles immatriculations.

Selon la région, au deuxième trimestre 2025, celle de Dakar demeure la plus dynamique en matière d'immatriculations, concentrant 54,9% des nouveaux enregistrements. Elle est suivie par Thiès (12,2%), Diourbel (6,4%), Kaolack (5,2%) et Ziguinchor (4%). En revanche, les parts les plus faibles sont observées dans les régions de Kaffrine et Sédhiou (1,3% chacune), Matam (1,2%) et Kédougou (0,9%).

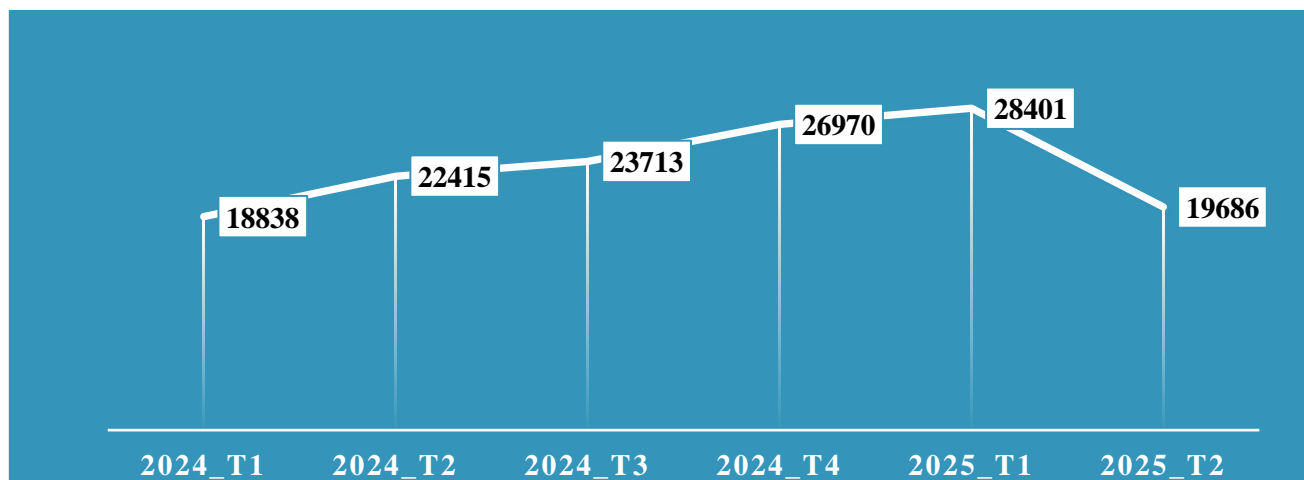
S'agissant de la répartition des entreprises individuelles selon le sexe de l'entrepreneur, les hommes représentent 69,7% des nouvelles immatriculations enregistrées au deuxième trimestre 2025, contre 30,3% pour les femmes.

Selon la tranche d'âge, les entrepreneurs individuels âgés de 35 à 54 ans concentrent 42,3% des immatriculations. En revanche, les moins de 25 ans restent peu représentés, avec une part de 9,7% seulement.

I. VUE D'ENSEMBLE DES IMMATRICULATIONS AU NINEA

Au deuxième trimestre 2025, 19 686 unités ont été immatriculées au Numéro d'Identification National des Entreprises et Associations (NINEA), soit une diminution de 30,7 % par rapport au trimestre précédent. En comparaison avec la même période en 2024, les nouveaux enregistrements s'élèvent à 22 415 immatriculations, soit une baisse de 12,2%.

Graphique 1 : Evolution du nombre d'immatriculations au NINEA par trimestre



Source : ANSD/RNEA 2025

La répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique fait apparaître 13 551 entreprises individuelles (68,8%), 3 345 personnes morales (17%), 1 627 opérateurs occasionnels (8,3%), 1 087 propriétaires fonciers (5,5%) et 81 associés (0,4%).

Tableau 1 : Répartition des nouvelles immatriculations par type

TYPE D'IMMATRICULATION	2024			2025		EVOLUTION T2_25 / T1_25 en %	EVOLUTION T2_25 / T2_24 en %
	T2	T3	T4	T1	T2		
PERSONNES MORALES	3593	3447	3375	4053	3345	-17,5	-6,9
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	16278	17200	20060	20085	13551	-32,5	-16,8
OPERATEUR OCCASIONNEL	1633	1857	2000	1777	1627	-8,4	-0,4
PROPRIETAIRE FONCIER	867	1144	1466	2405	1087	-54,8	25,4
ASSOCIÉS	56	65	69	81	76	-6,2	35,7
TOTAL	22427	23713	26970	28401	19686	-30,7	-12,2

Source : ANSD/RNEA 2025

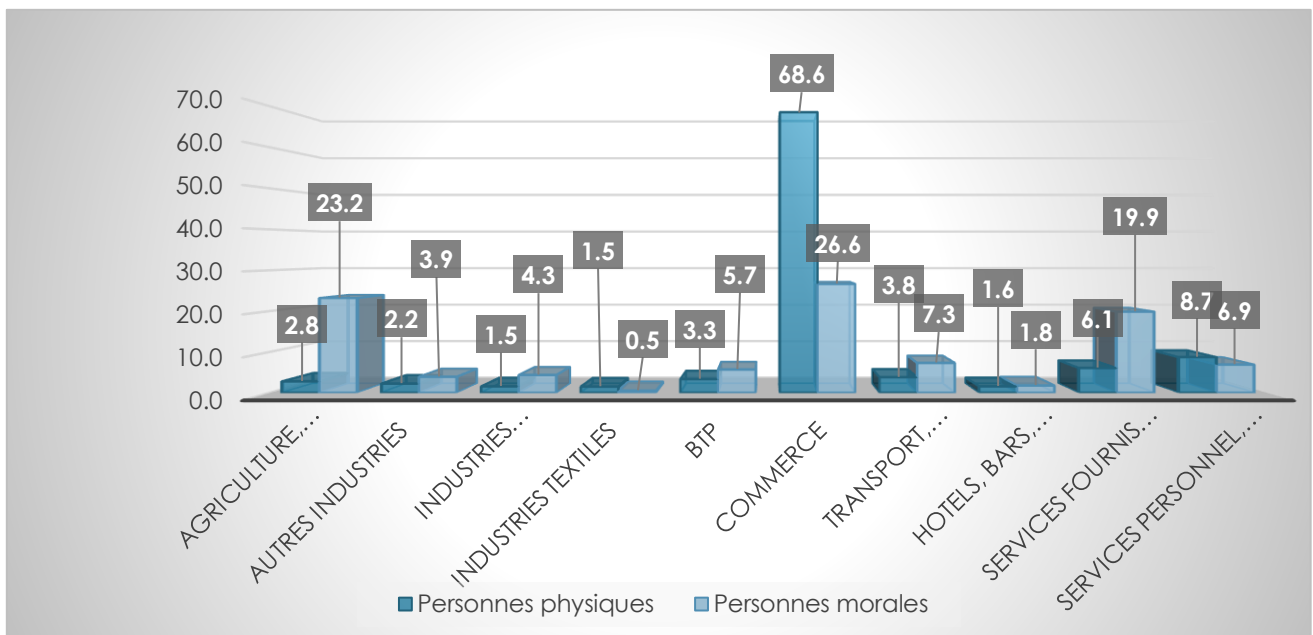
II. CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES NOUVELLEMENT IMMATRICULEES AU NINEA

II.1. SECTEUR D'ACTIVITES DES NOUVELLES IMMATRICULATIONS

Le commerce, principale activité des nouvelles créations d'entreprises

Au deuxième trimestre 2025, 26,6% des personnes morales immatriculées évoluent dans le secteur du commerce. Cette proportion est encore plus élevée pour les entreprises individuelles, où elle atteint 68,6%. Parmi les autres secteurs d'activité les plus représentés pour les personnes morales figurent l'agriculture, l'élevage et la pêche (23,2%), les services aux entreprises (19,9%), le transport et les télécommunications (7,3%) ainsi que les services personnels et divers (6,9%). En revanche, les industries textiles (0,5%) et le secteur des hôtels, bars et restaurants (1,8%) restent les moins représentés.

Graphique 2 : Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activités au deuxième trimestre de 2025 (%)



Source : ANSD/RNEA 2025

II.2. ZONE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES UNITES

Un peu plus de la moitié des nouvelles immatriculations sont enregistrées à Dakar

La carte ci-dessous illustre la structure régionale des nouvelles immatriculations d'entreprises au Sénégal au deuxième trimestre 2025, réparties en cinq catégories. La première catégorie comprend uniquement la région de Dakar, qui concentre à elle seule 54,9% des immatriculations enregistrées au NINEA.

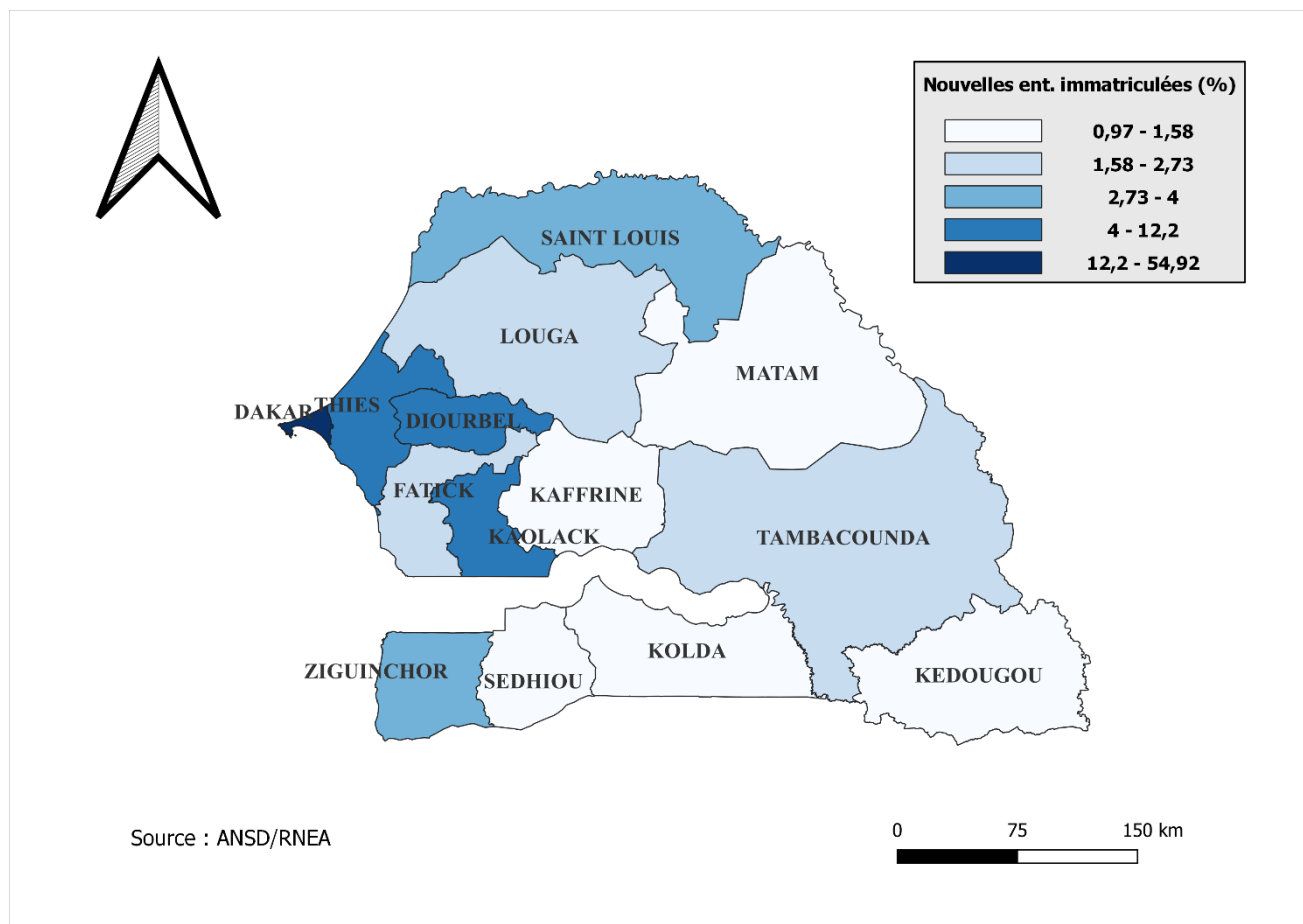
La deuxième catégorie regroupe les régions de Thiès (12,2%), Diourbel (6,4%) et Kaolack (5,2%), témoignant d'un dynamisme entrepreneurial significatif, bien qu'il demeure sensiblement inférieur à celui enregistré dans la région de Dakar.

La troisième catégorie inclut Ziguinchor (4%) et Saint-Louis (3,6%).

La quatrième catégorie rassemble Louga (2,7%), Tambacounda (2,5%) et Fatick (1,9%).

Enfin, la cinquième catégorie regroupe les régions où la création d'entreprises est moins soutenue : Kolda (1,5%), Kaffrine (1,3%), Sédhiou (1,3%), Matam (1,2 %) et Kédougou (0,9 %).

Graphique 3 : Répartition des nouvelles immatriculations par région au deuxième trimestre de 2025 (%)

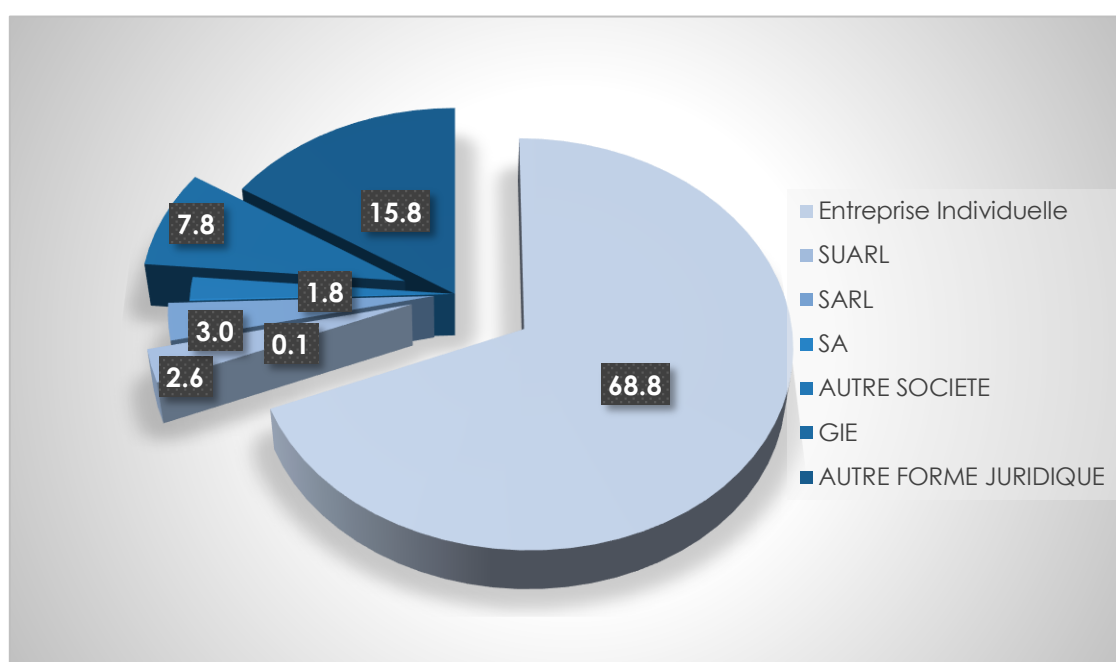


II.3. STATUT JURIDIQUE DES CREATIONS

Une prédominance notable des entreprises individuelles

Au deuxième trimestre 2025, les entreprises individuelles constituent la majorité des immatriculations, représentant 68,8% du total. Elles sont suivies par les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) avec 7,8%, les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) à 3,0% et les Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (SUARL) à 2,6%. Les autres formes juridiques représentent 15,8% des nouvelles immatriculations au deuxième trimestre de 2025.

Graphique 4 : Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique (%)



Source : ANSD/RNEA 2025

III. CATEGORISATION DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Au deuxième trimestre 2025, 13 551 nouvelles entreprises individuelles ont été immatriculées au NINEA, enregistrant une baisse de 32,5% par rapport aux 20 085 immatriculations du trimestre précédent.

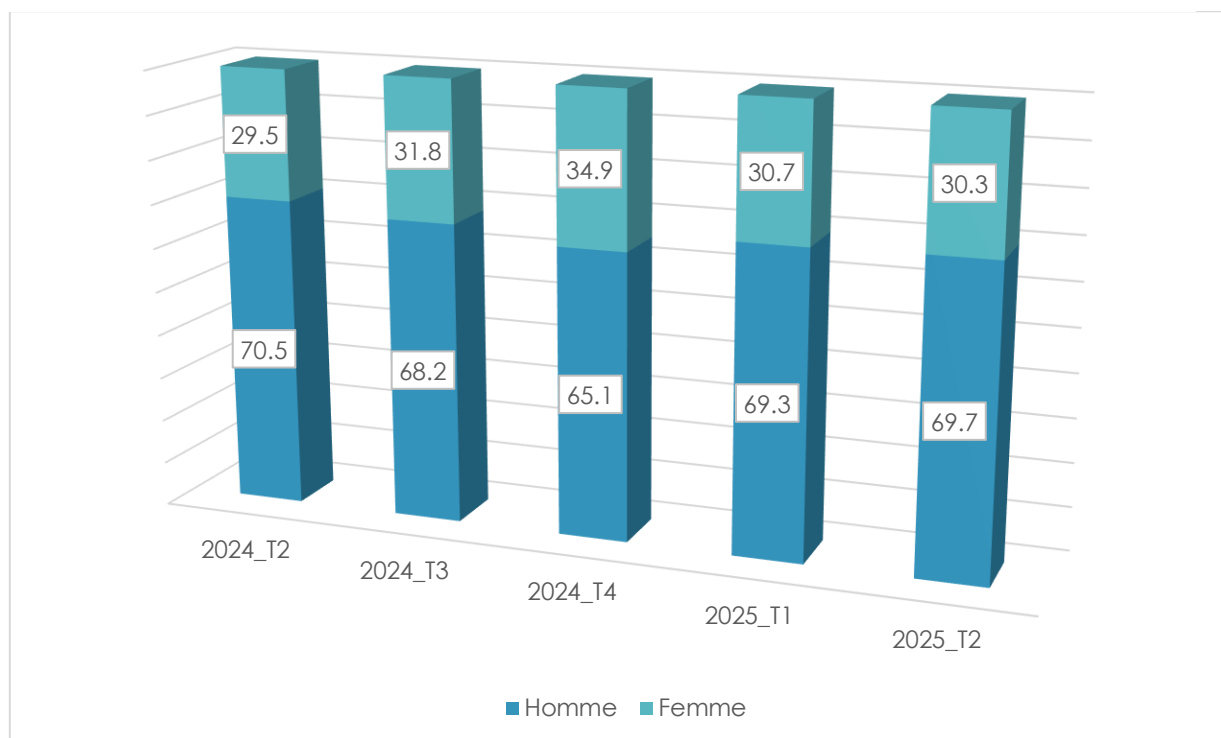
III.1. SEXE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Les hommes se montrent plus dynamiques dans la création d'entreprises.

Les hommes restent les principaux acteurs dans la création d'entreprises individuelles. Cette prédominance, observée de manière constante d'un trimestre à l'autre, l'est aussi au deuxième trimestre 2025. Durant cette période, la participation féminine enregistre une

légère baisse, représentant 30,3 % des nouveaux entrepreneurs, contre 69,7 % pour les hommes.

Graphique 5 : Répartition du nombre de création d'entreprise individuelles selon le sexe de l'entrepreneur(%)



Source : ANSD/RNEA 2025

III.2. AGE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES

La plupart des propriétaires d'entreprises individuelles sont relativement jeunes

La population des créateurs d'entreprises individuelles nouvellement enregistrées demeure majoritairement jeune. En effet, au deuxième trimestre 2025, les personnes âgées de moins de 35 ans représentent 45,5% des entrepreneurs.

Par ailleurs, les entrepreneurs âgés de 35 à 54 ans représentent 42,3 %, une proportion qui a peu évolué au cours des trimestres. Les entrepreneurs de 25 à 34 ans s'en suivent avec 35,8 %. À l'inverse, les moins de 25 ans restent faiblement représentés, ne comptant que pour 9,7 % de l'ensemble.

Tableau 2: Répartition des entrepreneurs individuels par tranche d'âge

	T1_2024	T2_2024	T3_2024	T4_2024	T1_2025	T2_2025
[18-25[16,2	11,5	11,2	10,6	8,6	9,7
[25-35[40,1	39,1	37,4	37,7	32,8	35,8
[35-55[37,6	40,7	42,2	42,2	44,1	42,3
55 ans +	6,1	8,7	9,3	9,6	14,5	12,2

Source : ANSD/RNEA 2025

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

Termes	Définitions
Entreprise	Une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour la production de biens ou de services marchands. Sur le plan juridique, une entreprise est une personne physique (entreprise individuelle) ou morale (société) qui exerce pour son propre compte, une activité économique.
Entreprise individuelle	L'entreprise individuelle est constituée par une personne physique qui en est le propriétaire. Il est seul responsable de ses actes et il n'existe aucune séparation entre son patrimoine propre et celui de son entreprise. C'est la forme la plus souvent rencontrée dans les catégories suivantes : commerçants, artisans, professions libérales, agents commerciaux.
Etablissement	<p>Un établissement est une unité économique située en un lieu géographiquement bien distinct (ou encore géographiquement individualisée), mais juridiquement dépendant, dans lequel ou à partir duquel, sont exercées des activités de production, de vente ou de service. Il est relativement homogène et son activité principale apparaît proche du produit. Ainsi, l'établissement peut être : une usine, un magasin, un bureau, une carrière, un atelier, un entrepôt, etc.</p> <p>On distingue trois types d'établissements : établissement unique : il s'agit d'un établissement qui ne possède ou ne contrôle pas d'autres établissements et n'est contrôlé par aucun autre établissement. Il se confond à l'entreprise ;</p> <p>Établissement principal (ou siège social) : il s'agit d'un établissement abritant les organes décisionnels de l'entreprise ;</p> <p>Établissement secondaire (ou succursale) : il s'agit d'un établissement, distinct de l'établissement principal, lieu où sont exercées les activités et qui dépend juridiquement de l'entreprise mère.</p>
Groupement D'Intérêt Économique (GIE)	C'est un groupement de nature économique possédant la personnalité morale. Il a pour but de permettre la coopération entre entreprises pour la réalisation d'un projet commun, de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres. Son activité doit être dans le prolongement de l'activité de ses membres. Il peut porter sur la commercialisation, la recherche, les services de production et la logistique. Le GIE a une comptabilité propre, mais ses bénéfices, le cas échéant, sont attribués à chacune des entreprises-membres au prorata de leur participation.

Société	<p>La société est une personne morale, une entité collective instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens en vue de partager des bénéfices ou de profiter des économies qui peuvent en résulter. L'acte fondateur de la société est la rédaction et le dépôt de ses statuts.</p> <p>Les sociétés peuvent se classer en sociétés de personnes et sociétés de capitaux.</p>		
	Sociétés de personnes	<p>Les sociétés de personnes sont basées sur les relations de personnes qui se connaissent, qui décident de s'associer entre elles : les parts ne sont pas cessibles, sans l'accord des associés. Chaque associé est personnellement et indéfiniment responsable sur ses propres biens.</p> <p>On distingue les sociétés en Nom Collectif et les sociétés en Commandite Simple.</p>	
		Société en nom collectif	<p>Elle est celle dans laquelle tous les associés sont commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales.</p>
		Société en commandite simple	<p>Elle est celle dans laquelle coexistent un ou plusieurs associés indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales dans la limite de leurs apports dénommés « associés commanditaires » ou « associés en commandite », et dont le capital est divisé en parts sociales.</p>
	Sociétés de capitaux	<p>Les sociétés de capitaux sont constituées anonymement : les personnes qui apportent les capitaux ne se connaissent pas (du moins pour la plus grande partie) ; les parts sont sous forme d'actions, qui sont librement cessibles. Les associés ne sont responsables que dans la limite de leur apport, c'est-à-dire le montant de leurs actions. On distingue les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilité limitée (SARL).</p>	
Société anonyme (SA)		<p>C'est est une société dont les associés ou " actionnaires " détiennent un droit représenté par un titre négociable appelé « action » Ils ne supportent les pertes éventuelles qu'à concurrence de leurs apports. Il est possible de constituer une SA ou d'en maintenir durablement l'existence avec une seule personne physique ou morale (SA unipersonnelle)</p> <p>Le capital social minimum est fixé à dix millions (10.000.000) de francs CF A et le quart libéré immédiatement. Il est divisé en actions dont le montant nominal ne peut être inférieur à dix mille (10.000) francs CF A.</p> <p>Le mode d'administration de chaque société anonyme est défini dans ses statuts</p>	

		<p>Société à Responsabilité Limitée (SARL)</p>	<p>C'est une société dans laquelle les associés ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits sont représentés par des parts sociales. Elle peut être constituée par une personne physique ou morale, ou entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales. Elle est désignée par une dénomination sociale qui doit être immédiatement précédée ou suivie en caractères lisibles des mots : « Société à Responsabilité limitée » ou du sigle : « SARL ». Le capital social doit être d'un 1 000 000 FCFA au moins. Il est divisé en parts sociales égales dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 5 000 FCFA.</p>
<p>Secteur D'activité</p>	<p>Un secteur d'activité est un ensemble d'unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou rendent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.</p>		

ANNEXE 2 : PROCEDURE D'IMMATRICULATION AU NINEA

Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA)

Pièces à fournir

Les pièces exigées pour procéder à l'immatriculation sont fixées par l'**arrêté 02707 du 02 mars 2015** du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Elles dépendent du statut juridique des unités requérant l'immatriculation. Elle se présente comme suit :

Personnes Physiques			
Profession Libérale	Entreprise Commerciale ou prestataire de services	Autres personnes physiques	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte Nationale d'Identité ▪ Statuts ▪ Arrêté Ministériel, Carte Professionnelle ou Décret de création 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ▪ Carte Nationale d'Identité pour les nationaux ▪ Passeport pour les étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte Nationale d'Identité pour les nationaux ▪ Passeport pour les étrangers ▪ Titre de propriété, bail, etc. 	
Personnes Morales			
SARL, SUARL, SA, SAU et SUCCURSALE	GIE (Groupement d'Intérêt Economique)	Associations, partis politiques, Organisations Non Gouvernementale (ONG) ou autres personnes morales de droit privé	Administration publiques centrales, Etablissements publics, Collectivités locales et leurs démembrements
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ▪ Statuts ▪ Carte Nationale d'Identité des associés de nationalité sénégalaise ▪ Passeport pour les associés de nationalité non sénégalaise 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ▪ Statuts ▪ Carte Nationale d'Identité du Président 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statuts ▪ Le récépissé de l'association ▪ Arrêté Ministériel ou la Convention avec le Gouvernement ▪ Carte Nationale d'Identité du président et/ou des membres du bureau ▪ Lettre d'accréditation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acte législatif ou réglementaire de création ▪ Carte Nationale d'Identité (président, coordonnateur, responsable, etc.)

NB : En sus de ces pièces, il est aussi requis un timbre fiscal de 2000 FCFA.

▪ **L'avis d'immatriculation**

Selon la finalité, l'immatriculation peut se faire dans les Centres secondaires d'Immatriculation (CSI) sis au niveau des services cités ci-dessous :

- ✚ Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) ;
- ✚ Agence nationale de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux (APIX) ;
- ✚ Délégation à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) ;
- ✚ Direction générale des Impôts et Domaines (DGID) ;
- ✚ Direction générale des Douanes (DGD) et
- ✚ Via la plateforme E-NINEA déployée par l'ANSD depuis Fin décembre 2024.

Après immatriculation, le CSI vous délivre dans un délai de 24 heures, un avis d'immatriculation sur lequel figure le NINEA qui vous est définitivement attribué.

▪ **Coût de l'immatriculation**

L'immatriculation au NINEA est **gratuite**, hormis le timbre de **2000 FCFA** qui doit être apposé sur l'avis d'immatriculation.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Directeur général : **Dr Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint : **Dr Momath CISSE**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

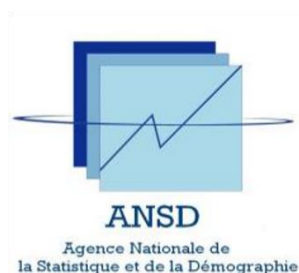
Chef de la Division des Statistiques économiques : **Jean Paul DIAGNE**

Chef du Bureau des Répertoires : **Ibrahima THIAM**

Equipe de rédaction : **Ibrahima THIAM, Cheikh Tidiane GNINGUE**

Collaborateur : **Moussa NGOM, Abdou Karim DIOP, Abdoulaye SARR**

Diffusion : **Elhadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**



16, Rocade Fann Bel-air, cite cerf volant,
Dakar



+221 33 869 21 39



www.ansd.sn



statsenegal@ansd.sn

